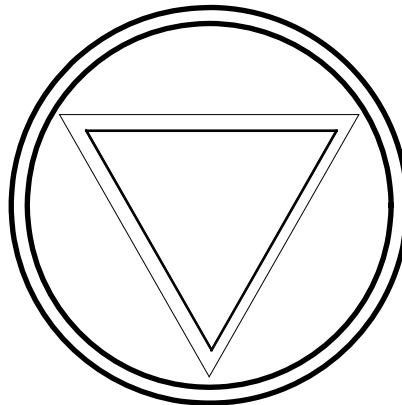


**EQUIPEMENT CARROSSERIE EQUIPEMENT ELECTRIQUE
ECLAIRAGE - SIGNALISATION
FEU LAT (SIDE MARKER)**

Page 1/2

INTERDITE pour ETUDE NOUVELLE et REMPLACÉE dans ce cas par la norme R39 2401



1.FEUX LATERAUX

CARACTERISTIQUES / CRITERES	(*)	OBSERVATIONS
- Marquages.	R	 Sigle figurant au plan
- Intensité de la lumière émise.	R	
- Couleur de la lumière émise.	R	
- Type de lampe.	R	
- Réflexion catadioptrique.	R	
- Couleur de la lumière réfléchie.	R	
- Tenue aux vibrations.	R	
- Etanchéité à la poussière.	R	
- Etanchéité à l'humidité.	R	
- Tenue à la corrosion.	R	
Pour les éléments plastiques des parties optiques :		
- tenue à l'exposition extérieure,	R	
- transmission lumineuse,	R	
- tenue à la chaleur.	R	

2.MONTAGE SUR VEHICULE

CARACTERISTIQUES / CRITERES	(*)	OBSERVATIONS
- Emplacement.	R	
- Raccordement électrique.	R	
- Fonctionnement.	R	

(*) S- Sécurité R- Réglementation SR- Sécurité et Réglementation



3. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES

3.1. HISTORIQUE

3.1.1. CREATION

- OR : 01/07/1983 - CREATION DE LA NORME.

3.1.2. OBJET DE LA MODIFICATION

- B : 16/02/1999 MISE EN REUTILISATION INTERDITE POUR ETUDE NOUVELLE
- A : 26/03/1997 REPRISE SOUS IDEM.

3.2. DECOUPAGE PSA

- Z2E LOT DE CONCEPTION : ESV

3.3. DOCUMENTS CITES

3.3.1. DOCUMENTS PSA

3.3.1.1. Normes

3.3.1.2. Autres

3.3.2. DOCUMENTS EXTERIEURS

3.4. EQUIVALENT A :

3.5. CONFORME A :

3.6. MOTS CLEFS

3.7. REGLEMENTATION

feux indicateurs de direction, feux de position, feux de stationnement, lampes